



CAISSE D'ÉPARGNE ILE-DE-FRANCE

ELECTIONS PROFESSIONNELLES COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE

VOTEZ PAR INTERNET SUR :

www.ceidf.webvote.fr

Votre code identifiant :

Votre code secret :

*Grattez la pellicule masquant le code secret.
Ne pas essayer de détacher la pellicule.*





Paris, le 29 Mai 2018

Connectez-vous sur :

www.ceidf.webvote.fr

**du vendredi 08 juin 2018 à 09H00
au vendredi 15 juin 2018 à 16H00**

Veillez à bien saisir cette adresse dans la barre du navigateur (située en haut de votre écran) et non dans la barre de recherche du navigateur.

-  **Authentifiez-vous** en saisissant votre **identifiant** et votre **code secret**, présents dans l'encadré en haut à gauche de ce document.
-  **Sélectionnez la liste de votre choix** pour chaque élection.
-  **Confirmez votre vote en cliquant sur "JE VOTE"**. Une fois votre vote validé, il n'est plus possible de le modifier.
-  **Vous avez la possibilité de générer un accusé de confirmation** de la prise en compte de votre vote.

POUR TOUTE QUESTION SUR LE PROCESSUS DE VOTE

Une cellule d'assistance technique est à votre disposition 7J/7 - 24h/24 par téléphone au **02 96 50 50 50** ou depuis l'étranger au **00 33 2 96 50 50 50**.

CONFIDENTIALITÉ

Votre vote est confidentiel, il vous appartient de ne pas confier vos codes confidentiels de vote et de vérifier que personne ne soit présent à vos côtés durant votre vote.

La prestation de vote électronique est réalisée par **Gedicom**, prestataire technique expérimenté et spécialisé. Le système de vote est en outre certifié, par un expert indépendant, comme **garantissant l'anonymat, la confidentialité et la fiabilité du vote**.

Madame, Monsieur,

Vous êtes invité(e) à participer aux élections professionnelles du **Comité Social et Economique** de la Caisse d'Épargne d'Ile-de-France.

Le 1er tour de scrutin est ouvert du **vendredi 08 juin à 09h00 au vendredi 15 juin 2018 à 16h00**. Vous pourrez voter par internet sur un site sécurisé 24h/24.

Si tous les sièges n'étaient pas pourvus à l'issue du 1er tour ou si le quorum n'était pas atteint (moins de 50% des suffrages valablement exprimés), un 2nd tour aurait lieu du lundi 25 juin au vendredi 29 juin 2018 sur la base des mêmes horaires.

Nous comptons sur votre participation.

François de LAPORTALIERE
Membre du Directoire Pôle Ressources